

## DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Année 2023  
5ème séance

### ***PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 JUILLET 2023***

L'an deux mille vingt-trois,  
et le mardi 25 Juillet à dix-huit heures,  
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de SERIGNAC  
sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON

Date de la convocation du Conseil Communautaire : mercredi 19 juillet 2023

Madame Evelyne MEESEMAN a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Fabien SALVADORI. Jean-Luc DEPRINCE. Céline FRESQUET. Jean-Claude BONNEFOI. Sonia BESSOU. Pierre CAMBOU. Evelyne MEESEMAN. Stéphane MARROU. Michel WYBIERALA. Christian MAILFERT. Jacqueline TONIN. Jean-Luc ISSANCHOU. Philippe DEL MARCO. Alain SANCEY. Gérard LATAPIE. Annie DUPUY. Philippe TONIN. Salvador LOPEZ. Jean-Claude SENTIS. Marcel GASQUET. René THAU. Jean-Louis COUREAU. Yves MEILHAN. Christian COLMAGRO. Brigitte HYGONENQ. Karine RIEGES. Jean-Claude FERRADOU. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Marc LAPORTE. Geneviève DUILHÉ. Christian LAGARDE. Pierrette GALLINA.

Etaient absents et représentés par leur suppléant :

Bernard DIANA était représenté par Marilyns LAGARRIGUE.

Claude TRIFFAULT était représenté par Claude DIRAT.

Jean-Michel LEFEBVRE était représenté par Jean-Louis BOUSIGNAC.

Etaient absents ou excusés et non représentés :

Sandrine AUDU-BENALI

Pascal LABARDE

Jean-Louis DUPONT

Claude RENARD

Francis DAUREJAT

Claude BUSO

André AUZERIC

Ont donné procuration :

David ARQUIE à Jean-Luc DEPRINCE

Bertrand TOUSSAINT à Evelyne MEESEMAN

Jean-Claude FAURIE à Jean-Louis COUREAU

Christian COLMAGRO à Yves MEILHAN

Elodie SANCHEZ à Brigitte HYGONENQ

Sylvain LAFARGE à Christian LAGARDE

Pascal GUERIN à Pierre CAMBOU

**AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 31 JUILLET 2023**

**MEMBRES EN EXERCICE : 51**

Le procès-verbal d'élection du 20 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	
20230725D01	<b>FINANCES</b> <b>Décision Modificative N°3 au budget principal CCLTG 2023</b>	Présents : 38 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire a approuvé la décision modificative n°3 du budget principal afin de pouvoir comptabiliser l'amortissement 2023 d'une subvention versée au budget de l'Office de Tourisme Intercommunal en 2022.

20230725D02	<b>FINANCES</b> Décision modificative n°4 au budget principal CCLTG 2023	Présents : 38 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a approuvé la décision modificative n°4 du budget principal destinée à alimenter l'article comptable 275 afin de pouvoir verser une caution à l'Institut de Lestonnac, pour la location du logement des maîtres-nageurs.
20230725D03	<b>FINANCES</b> Décision modificative n°1 au budget 2023 de l'Office de Tourisme Intercommunal	Présents : 38 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	Les élus communautaires ont validé la décision modificative n°1 du budget de l'Office Tourisme Intercommunal afin de pouvoir comptabiliser l'amortissement 2023 d'une subvention 2022.
20230725D04	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements de la piscine de la base de loisirs de Beaumont de Lomagne	Présents : 38 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé un avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements de la piscine intercommunale afin de détailler la valeur comptable des biens mis à disposition. <u>Intervention dans l'assemblée</u> : L'assemblée s'interroge sur l'objet de cet avenant. Il est expliqué que dans le procès-verbal initial de transfert de la piscine entre la commune de Beaumont et la communauté de communes n'avait pas été prévu le transfert des amortissements comptables. Cet avenant a pour but de régulariser le transfert comptable des biens rattachés à la piscine.
20230725D05	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements de la médiathèque intercommunale	Présents : 38 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a approuvé un avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements de de la médiathèque intercommunale afin de détailler la valeur comptable des biens mis à disposition.
20230725D06	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> Délibération création d'emploi – autorisant le Président à recourir à un agent contractuel relevant des cadres d'emploi de rédacteur territorial ou adjoint administratif territorial (gestionnaire ressources humaines)	Présents : 38 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	Le Président a expliqué au conseil communautaire qu'en raison du départ d'un agent, il convenait de créer un emploi permanent temps complet relevant des cadres d'emploi de rédacteur territorial ou d'adjoint administratif et d'autoriser à recourir à un agent contractuel dans le cadre de l'article L 332-8 3° du code général de la fonction publique territoriale pour effectuer les missions de gestionnaire des ressources humaines. L'assemblée délibérante a validé cette proposition. <u>Intervention dans l'assemblée</u> : Il est demandé le grade actuel de l'agent sur le départ. L'agent concerné a le grade d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe.
20230725D07	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> Mise à jour de la liste des agents bénéficiant du remboursement des frais de téléphonie mobile	Présents : 38 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé la mise à jour de la liste des agents bénéficiant du remboursement des frais de téléphonie mobile. <u>Intervention dans l'assemblée</u> : L'assemblée demande si le remboursement des frais de téléphonie aux agents est bien légal et s'il n'est pas plus intéressant de disposer d'une flotte de téléphone. Il a été répondu que la légalité du dispositif a été vérifié. Le support

			téléphonique reste à la charge des agents. La communication du numéro de téléphone privé est faite sur la base du volontariat. Les agents concernés s'engagent à communiquer à la Communauté de Communes un numéro de téléphone portable en acceptant le remboursement.																																													
20230725D08	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> Conventionnement avec le CDG82 pour l'adhésion au service remplacement	Présents : 38 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a approuvé l'adhésion de la CCLTG au service remplacements du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn-et-Garonne.																																													
20230725D09	<b>SUBVENTION</b> Pôle petite enfance à Beaumont-de-Lomagne : réactualisation du plan de financement prévisionnel - tranche 1 subvention d'Etat/DSIL	Présents : 38 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	Les élus communautaires ont validé la réactualisation du plan de financement prévisionnel – tranche 1 de la subvention Etat (DSIL) relative à la création d'un pôle petite enfance : <table border="1" data-bbox="1131 558 2060 933"> <thead> <tr> <th colspan="5">Plan de financement prévisionnel</th> </tr> <tr> <th>Nature de la dépense</th> <th>Montant HT</th> <th>Origine</th> <th>Montant</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>453 333 €</td> <td>DSIL</td> <td>172 267 €</td> <td>38,00 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Département</td> <td>42 811 €</td> <td>9,44 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil Régional</td> <td>24 687 €</td> <td>5,45 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Europe</td> <td>18 990 €</td> <td>4,19 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>CAF</td> <td>103 305 €</td> <td>22,79 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>91 273 €</td> <td>20,13 %</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL HT</b></td> <td><b>453 333 €</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>453 333 €</b></td> <td><b>100%</b></td> </tr> </tbody> </table>	Plan de financement prévisionnel					Nature de la dépense	Montant HT	Origine	Montant	%	Travaux	453 333 €	DSIL	172 267 €	38,00 %			Département	42 811 €	9,44 %			Conseil Régional	24 687 €	5,45 %			Europe	18 990 €	4,19 %			CAF	103 305 €	22,79 %			Autofinancement	91 273 €	20,13 %	<b>TOTAL HT</b>	<b>453 333 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>453 333 €</b>	<b>100%</b>
Plan de financement prévisionnel																																																
Nature de la dépense	Montant HT	Origine	Montant	%																																												
Travaux	453 333 €	DSIL	172 267 €	38,00 %																																												
		Département	42 811 €	9,44 %																																												
		Conseil Régional	24 687 €	5,45 %																																												
		Europe	18 990 €	4,19 %																																												
		CAF	103 305 €	22,79 %																																												
		Autofinancement	91 273 €	20,13 %																																												
<b>TOTAL HT</b>	<b>453 333 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>453 333 €</b>	<b>100%</b>																																												
20230725D10	<b>SUBVENTIONS</b> Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public en ZAE : ZAE de Bordevieille à Beaumont-de-Lomagne : réactualisation du plan de financement prévisionnel, demandes de subvention auprès des partenaires	Présents : 38 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé la réactualisation du plan de financement prévisionnel du projet de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public en zone d'activité économique (ZAE de Bordevieille) : <table border="1" data-bbox="1093 1085 2078 1268"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€ HT</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public sur la zone d'activité économique (ZAE) de Bordevieille</td> <td rowspan="3">19 554 €</td> <td>Aides publiques :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>9 777</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td><b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</b></td> <td><b>9 777</b></td> <td><b>50%</b></td> </tr> <tr> <td rowspan="2"></td> <td rowspan="2"></td> <td>Autofinancement :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communauté de Communes</td> <td>9 777</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL €HT</b></td> <td><b>19 554</b></td> <td><b>TOTAL €HT</b></td> <td><b>19 554</b></td> <td><b>100%</b></td> </tr> </tbody> </table> <u>Intervention dans l'assemblée délibérante</u> : L'assemblée demande des explications sur la baisse du coût. Il est répondu qu'au vu de la consultation de 4 fournisseurs potentiels, les meilleurs tarifs ont pu être obtenus.	DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT		Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public sur la zone d'activité économique (ZAE) de Bordevieille	19 554 €	Aides publiques :			Etat	9 777	50%	<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>9 777</b>	<b>50%</b>			Autofinancement :			Communauté de Communes	9 777	50%	<b>TOTAL €HT</b>	<b>19 554</b>	<b>TOTAL €HT</b>	<b>19 554</b>	<b>100%</b>																
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT																																													
Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public sur la zone d'activité économique (ZAE) de Bordevieille	19 554 €	Aides publiques :																																														
		Etat	9 777	50%																																												
		<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>9 777</b>	<b>50%</b>																																												
		Autofinancement :																																														
		Communauté de Communes	9 777	50%																																												
<b>TOTAL €HT</b>	<b>19 554</b>	<b>TOTAL €HT</b>	<b>19 554</b>	<b>100%</b>																																												

20230725D11	<p><b>SUBVENTIONS</b>  <b>Création d'un extranet pour les élus et installation d'un système de paiement pour les usagers : validation du coût prévisionnel, plan de financement prévisionnel, demandes de subvention auprès des partenaires</b></p>	Présents : 38 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	<p>L'assemblée délibérante a approuvé le plan de financement prévisionnel de la création d'un extranet pour les élus et l'installation d'un système de paiement pour les usagers :</p> <table border="1" data-bbox="1093 256 2080 528"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th></th> <th>€ HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Création d'un extranet pour les élus et installation d'un système de paiement pour les usagers</td> <td rowspan="3">10 883 €</td> <td colspan="2">Aides publiques :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>50%</td> <td>5 442</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Sous total :</td> <td>5 442</td> </tr> <tr> <td>TOTAL €HT</td> <td>10 883</td> <td>TOTAL €HT</td> <td>100%</td> <td>10 883</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES	€ HT	RECETTES		€ HT	Création d'un extranet pour les élus et installation d'un système de paiement pour les usagers	10 883 €	Aides publiques :			Etat	50%	5 442	Sous total :		5 442	TOTAL €HT	10 883	TOTAL €HT	100%	10 883
DEPENSES	€ HT	RECETTES		€ HT																				
Création d'un extranet pour les élus et installation d'un système de paiement pour les usagers	10 883 €	Aides publiques :																						
		Etat	50%	5 442																				
		Sous total :		5 442																				
TOTAL €HT	10 883	TOTAL €HT	100%	10 883																				
20230725D12	<p><b>PISCINE INTERCOMMUNALE</b>  <b>Convention de mise à disposition et d'utilisation de la piscine intercommunale située à Beaumont de Lomagne au profit de l'association « Stade Beaumontois Lomagne Rugby »</b></p>	Présents : 38 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	<p>Le conseil communautaire a approuvé la convention de mise à disposition de la piscine à l'association « Stade beaumontois Lomagne Rugby » afin de permettre aux joueurs seniors et juniors d'accéder à la piscine dans un souci de récupération après les entraînements, en présence d'un maître-nageur, en dehors des heures d'ouverture au public.</p> <p><u>Intervention dans l'assemblée</u> : L'assemblée demande pourquoi le rugby souhaite se rendre à la piscine. Le président répond que l'eau est un facteur de récupération après les entraînements. Il confirme la participation de la CCLTG à un club phare de la Lomagne.</p>																					

Questions diverses

Est abordé en questions diverses les **demandes d'intervention de l'école de musique intercommunale dans les communes**. Ces demandes sont à faire auprès de la Directrice de l'Ecole de musique au plus tard fin août 2023. L'assemblée trouve le délai court et sollicite un délai à fin septembre 2023.

**Décisions prises par Monsieur le Président depuis le dernier conseil communautaire, dans le cadre des délégations qui lui sont accordées** : Le marché public « étude globale « Plan de références des aménagements et espaces publics à Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne » a été attribué au groupement SINOPIA - CITTANOVA pour un budget inférieur à celui prévu initialement :

- Lot 1 (Beaumont) : 49 237,50 € HT
- Lot 2 (Lavit) : 43 200 € HT

**Concernant le PLUI**, l'assemblée demande les modalités de diffusion des réunions publiques auprès de la population : affichage sur panneaux lumineux des communes concernées, information par voie de presse, tout autres diffusions que les communes jugeront utiles.

**Présentation d'une opportunité foncière au 74 boulevard de Verdun à Beaumont de Lomagne (préemption à l'étude)** : Le conseil communautaire trouve cette opportunité intéressante.

**Intempéries du 20 juin 2023** : L'assemblée demande si la CCLTG a bénéficié d'aides de l'Etat suite à ces intempéries. La CCLTG n'est pas éligible sur la procédure de calamités publiques. Par contre, l'Etat a proposé de déposer un dossier sur l'axe 8 de la DETR.

**Dossier Fervert – ZAE Bordevieille** : La commune de Beaumont demande à ce que soit traitée au plus vite la question de la servitude de passage de l'entreprise Fervert (acquisition d'une parcelle sur la ZAE de Bordevieille). Il est précisé que l'entreprise Fervert prend tous les travaux en charge. La CCLTG souhaite étudier l'ensemble des questions relatives à cette installation sur la ZAE de Bordevieille et propose de présenter le dossier au prochain conseil communautaire de septembre 2023.

La séance est levée à 18h55

**La secrétaire de séance**  
**Evelyne MEESEMAN**



**Le Président**  
**Bernard SALOMON**

